

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
4 AVRIL 2024

DATE de PUBLICATION
15 AVRIL 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre,
le 9 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Guillaume FREDET, - Bruno HUBERT, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Régine ROSSET.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON
M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL
Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°29-2024 – FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2024

Au vu des orientations budgétaires (DOB) 2024 débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 12 mars 2024, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien des critères et du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DCS) pour l'année 2024.

Critères de répartition :

- Revenu moyen imposable par habitant : 20% soit une enveloppe à répartir de 37 327 €
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 20% soit une enveloppe à répartir de 37 327 €
- DGF par habitant INSEE inversée : 25% soit une enveloppe à répartir de 46 659 €
- Part forfaitaire : 30% soit une enveloppe à répartir de 65 324 €

Montant et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024 :

DSC 2024	Critère 1 Revenu moyen par hab 20% : 37 327 €	Critère 2 Potentiel fiscal par hab 20% : 37 327 €	Critère 3 DGF par hab insee inversée 25% : 46 659 €	Critère 4 Part forfaitaire 35% : 65 324 €	Total DSC 2024	DSC 2023 Pour mémoire	Evolution en €	Evolution en %
Ambon	2 459 €	2 920 €	3 562 €	5 586 €	14 527 €	14 196 €	331 €	2,33
Arzal	2 177 €	2 078 €	6 243 €	1 577 €	12 075 €	12 063 €	12 €	0,10
Billiers	1 266 €	1 515 €	4 633 €	2 540 €	9 954 €	10 345 €	-391 €	-3,78
Damgan	1 625 €	3 827 €	2 265 €	640 €	8 357 €	8 161 €	196 €	2,40
La Roche-Bd	788 €	649 €	2 281 €	14 543 €	18 261 €	18 279 €	-18 €	-0,10
Le Guerno	1 480 €	1 346 €	4 284 €	16 371 €	23 481 €	23 524 €	-43 €	-0,18
Marzan	3 418 €	3 332 €	4 002 €	6 568 €	17 320 €	17 117 €	203 €	1,19
Muzillac	6 263 €	4 743 €	5 094 €	211 €	16 311 €	16 482 €	-171 €	-1,04
Nivillac	6 489 €	6 548 €	2 803 €	6 844 €	22 684 €	22 519 €	165 €	0,73
Noyal-Muzillac	3 533 €	3 167 €	3 711 €	1 478 €	11 889 €	11 874 €	15 €	0,13
Péaule	3 923 €	3 172 €	4 525 €	952 €	12 572 €	13 044 €	-472 €	-3,62
Saint-Dolay	3 906 €	4 030 €	3 256 €	8 014 €	19 206 €	19 033 €	173 €	0,91
Total	37 327 €	37 327 €	46 659 €	65 324 €	186 637 €	186 637 €	0 €	0,00

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2024 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 12/04/2024

Le Président,

